

STATIONNEMENT

DOCUMENTS REQUIS

■ PLAN PROJET D'AMÉNAGEMENT

Idéalement à partir d'une copie de votre plan de localisation ou d'un plan fait à l'échelle, ce plan doit contenir les informations suivantes :

- La localisation de chacune des cases de stationnement.
- La dimension des cases de stationnement.
- La dimension des allées de circulation.
- La distance entre l'aire de stationnement et les limites du terrain.
- L'identification des entrées charretières et leurs dimensions.
- La nature du recouvrement au sol.
- Indiquer s'il y aura du drainage.

■ GESTION DE L'EAU DE SURFACE

- Non applicable à un terrain à l'extérieur du périmètre urbain (zone blanche).
- Non applicable à un terrain d'une superficie inférieure à 1 000 mètres carrés.
- Non applicable à un terrain comportant un seul bâtiment principal dont l'usage est de type unifamilial ou bifamiliale **ET** n'étant pas détenu en copropriété horizontale ou faisant partie d'un projet d'ensemble.

Il s'agit d'un plan civil de la conception du système de rétention des eaux pluviales signé et scellé par un ingénieur, lequel doit inclure les preuves de calcul de gestion des eaux pluviales. (réf. Règlement no. 346, article 31).

■ PROCURATION

Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux.

Modèle disponible en cliquant sur ce lien [procuration](#)